

Luxembourg, le 4 octobre 2001

A tous les établissements de crédit, OPC,
fonds de pension et autres professionnels
du secteur financier

CIRCULAIRE CSSF 01/37

Concerne: Complément aux circulaires CSSF 00/16, 01/31 et IML 94/112 concernant la lutte contre le blanchiment et la prévention de l'utilisation du secteur financier à des fins de blanchiment

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe d'action financière (GAFI) sur le blanchiment de capitaux a mis à jour la liste des pays et territoires non coopératifs en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Les développements intervenus depuis la publication en juin 2001 du second rapport du GAFI sur ces pays et territoires non-coopératifs¹ sont les suivants:

- deux pays sont ajoutés à la liste. Il s'agit de la Grenade et de l'Ukraine,
- aucun pays n'est retiré de la liste,
- la situation reste particulièrement préoccupante à Nauru et aux Philippines eu égard aux déficiences particulièrement graves identifiées dans la législation et la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

La liste mise à jour a donc la teneur suivante: îles Cook, Dominique, Egypte, Grenade, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Israël, Liban, îles Marshall, Myanmar, Nauru, Nigéria, Niue, Philippines, Russie, St. Kitts et Nevis, St. Vincent et Grenadines, Ukraine. Le communiqué de presse du GAFI du 7 septembre 2001 dont une copie est jointe en annexe, fournit de plus amples informations à ce sujet.

¹ Ce rapport du GAFI figure en annexe de la circulaire CSSF 01/31 du 4 juillet 2001.

Finalement, nous tenons à rappeler aux établissements de la place de traiter avec une attention toute particulière les clients et les transactions financières impliquant un des pays figurant sur la liste mise à jour du GAFI. En particulier, les principes énoncés dans la circulaire CSSF 00/16 restent d'application.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Charles KIEFFER
Directeur

Arthur PHILIPPE
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS
Directeur général

Annexe : http://www.cssf.lu/docs/cssf01_37.html